

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Fabrice Moscheni et consorts - Pour une meilleure compréhension
entre le monde de la voie professionnelle et les enseignants**

1. PREAMBULE

Pour examiner cet objet, la commission s'est réunie le 24 novembre 2023 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Marion Wahlen (remplaçant Florence Bettschart-Narbel), Elodie Golaz Grilli, Alette Rey-Marion, Aude Billard, Eliane Desarzens (remplaçant Carine Carvalho), Laure Jaton, de MM. Jacques-André Haury, Vincent Keller, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, Marc Morandi (remplaçant John Desmeules), Nicolas Bolay, Didier Lohri (remplaçant Claude Nicole Grin), sous la présidence de Sylvie Pittet Blanchette. M. Sergei Aschwanden était excusé.

M. Fabrice Moscheni participait, avec voix consultative.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de MM. Guillaume Ruiz (adjoint au directeur général DGEP) François Pidoux (directeur adjoint OCOSP – Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle), ainsi que de Mme Nathalie Jaunin (directrice générale adjointe DGEO).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant relève que l'avenir de notre jeunesse nous préoccupe toutes et tous. L'aspect de la formation étant une question cruciale dans le parcours de vie des jeunes. Or, des tendances lourdes sont à l'œuvre : en 1976, 12% des jeunes allaient au gymnase, contre 41% en 2021. Il y a un transfert massif vers le gymnase au détriment de la voie professionnelle. Cela interroge vu les défis, comme la transition énergétique, qui nécessiteront des personnes formées par la voie professionnelle et le manque patent de personnes au niveau suisse pour répondre aux offres d'apprentissage. A ce jour, on dénombre 40'000 places d'apprentissage vacantes.

L'enseignant.e joue un rôle important dans l'orientation d'un jeune. Il s'agit de personnes que les jeunes vont côtoyer au jour le jour, sur lesquelles ils vont prendre exemple. Dès lors, le profil de l'enseignant.e est important. Une étude sortie en février 2023 permet de constater que seuls 16% des enseignant.e.s sont passés par la formation professionnelle. On y lit que « *les étudiants issus de la formation professionnelle disposent d'une expérience en dehors de l'école. Une telle ouverture contribuerait donc à la valorisation de l'apprentissage, un enjeu actuel majeur.* »

Dans ce cadre, beaucoup des enseignant.e.s ont moins d'accointance avec la formation professionnelle, simplement par méconnaissance parce qu'ils ont suivi une voie gymnasiale et universitaire. C'est dans ce contexte qu'il dépose un postulat qui propose d'amener les enseignant.e.s qui ont peu d'expérience dans ce domaine à avoir des rencontres régulières avec le monde de la voie professionnelle. L'idée serait de proposer une rencontre annuelle d'une demi-journée ou d'une journée, d'échange, de formation avec les corps de métiers de la voie professionnelle, pour que ces deux mondes se retrouvent. Et que l'enseignant.e dans le cadre de son activité puisse transmettre des

informations et des impulsions proposant à un jeune de s'intéresser à la voie professionnelle au lieu de la voie gymnasiale permettant ainsi à des jeunes ayant des parcours erratiques au gymnase d'économiser du temps.

Ce postulat part d'un constat, qu'il s'agit de corriger. Les enseignant.e.s sont un élément crucial dans cette information aux jeunes, ce qui passe par une formation des enseignant.e.s et des échanges avec les corps de métiers.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du DEF partage la volonté de valoriser la formation professionnelle. Le Conseil d'Etat a annoncé la volonté de prendre en main cette problématique : sa prédécesseure l'avait déjà empoignée, les mesures décidées ont été confirmées et renforcées. D'autres mesures seront encore développées. Dans ce cadre, le plan d'action sorti en 2022 pour valoriser la formation professionnelle, qui comprend 16 mesures, intègre les enseignant.e.s. Un bilan a été fait le 21 novembre dernier à l'occasion de l'ouverture du Salon des métiers après une année de mise en œuvre, et on constate que les mesures ont bien progressé. Pour ce qui est de la valorisation professionnelle, on constate que les choses sont en route.

S'agissant du rôle de l'enseignant.e, il importe qu'il soit sensibilisé à cette question. Bien sûr que si un.e enseignant.e n'a pas, via son entourage, un contact avec le monde professionnel, c'est un domaine qu'il ne connaîtra pas. Il note toutefois que les enseignant.e.s ont extrêmement bien répondu aux 16 mesures annoncées, avec beaucoup de propositions venant de ces derniers. On se rend compte de l'importance de la collaboration des enseignant.e.s. A notre demande, une sensibilisation au monde professionnel est intégrée à leur formation traditionnelle à la HEP. Il existe également des cours facultatifs à l'intention des enseignant.e.s liés à la formation professionnelle, qui peuvent être suivis tout au long de leur carrière professionnelle.

Proposer une rencontre annuelle entre le monde professionnel et celui des enseignant.e.s est une bonne idée, mais c'est largement insuffisant et largement en dessous de ce que le département propose. On a cassé le mur entre le monde économique et le monde scolaire. Selon des règles bien définies, les entreprises peuvent entrer dans l'école à l'occasion de rencontres, de forums des métiers, de présentations de métiers, etc. pour sensibiliser les jeunes à un panel de métiers. Ce sont des expériences qui permettent à des entreprises de venir en milieu scolaire, qui permettent de rapprocher monde scolaire et monde économique. Ces initiatives se multiplient à travers tout le Canton. Cela dit, il rappelle que même pour une personne qui a des relations, il n'est pas facile de trouver des places de stages. D'où l'idée de mettre en place des coordinateurs régionaux en AMP (approche du monde professionnel) dans les établissements scolaires, chargés de faire le lien entre le monde scolaire et le monde des entreprises. Cette approche amenant des personnes à monter des projets ensemble est plus concrète et va plus loin que l'organisation d'une rencontre annuelle d'une journée, qu'il faudra par ailleurs mettre en place. Il ajoute enfin que le département est actif dans les salons, comme le Salon MINT, le Salon des métiers, et le projet de Maison des métiers.

L'adjoint au directeur général DGEP relève selon une récente thèse de doctorat défendue à la HEP-VD que 30% des enseignant.e.s ont menés une activité dans le monde économique avant de procéder à une reconversion professionnelle, un chiffre plus rassurant. S'agissant des mesures du plan d'action, il précise que trois rencontres cantonales de la formation professionnelle sont organisées chaque année dans les différentes régions économique du Canton, ce qui permet d'être au plus proche des acteurs et réalités locales. L'idée est d'y réunir les acteurs du monde scolaire et du monde de l'entreprise, avec des ateliers de réflexions communs qui permettent de proposer des pistes qui, si elles apparaissent réalisables sont retenues et déployées. Il cite l'exemple des coordinateurs régionaux en AMP qui se déploient dans le Canton, une idée qui a émergé dans ces rencontres. L'année prochaine va démarrer une importante campagne de promotion de l'apprentissage, à l'attention de

divers publics (enseignant.e.s, parents notamment). Le risque de mettre une journée supplémentaire de formation pour les enseignant.e.s est grand car la barque est passablement chargée, avec un risque de lassitude du monde enseignant face à une nouvelle obligation.

Le directeur adjoint OCOSP ajoute que du point de vue de l'orientation professionnelle, la question se pose aussi : d'aucuns relèvent que les conseillers en orientation ne connaissent pas assez le monde du travail, ce qui n'est pas entièrement faux. C'est un enjeu important, auquel on est sensible. Il y a également un travail à effectuer sur le stéréotype de prestige en faveur de la formation professionnelle, notamment auprès des parents. On est dans une tendance vertueuse grâce à tout ce qui se met en place. Nous sollicitons beaucoup les enseignant.e.s, il faut veiller à ce que cela reste dans un cadre motivant et de dialogue. On s'efforce également de faire de régulières rencontres avec les faïtières patronales ainsi que des grandes entreprises.

La directrice générale adjointe DGEO ajoute que les enseignant.e.s ont à cœur notamment au cycle III de 9P à 11P de voir se dessiner un projet professionnel pour leurs élèves. Au-delà de la mise en place de coordinateurs régionaux en AMP, il y a également un référent AMP dans chaque établissement. Dès l'année prochaine, dans quelques établissements pilotes on va demander à des enseignant.e.s de la voie pré-gymnasiale de tester des séquences sur l'AMP. Il s'agit de faire entrer l'AMP dans la voie pré-gymnasiale ; les enseignant.e.s sont preneurs et prêts à nous suivre.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Le postulant a le sentiment que nombre des actions sont orientées en direction des élèves. Or, le but de son intervention est de mettre un focus en direction des enseignant.e.s, qui sont en contact avec les élèves et manquent de connaissance du monde professionnel. Le rôle modèle des enseignant.e.s est à son avis essentiel dans l'orientation des élèves : si un enseignant.e n'aborde que la voie gymnasiale et la voie universitaire, cela peut avoir un impact sur le choix des élèves. Il y a beaucoup de PME, qui travaillent en flux tendu, et n'ont pas les ressources de faire les démarches en direction des établissements. D'où l'idée d'institutionnaliser les relations écoles-entreprises sous la houlette de l'Etat, de créer un « Grenelle de la formation professionnelle » où les enseignant.e.s pourraient être sensibilisés, prendre conscience des besoins de l'entreprise. Il manque d'un lieu d'échange entre entreprises et corps enseignant, de sensibilisation aux besoins des entreprises.

Le chef du DEF note que le taux d'enseignant.e.s par suite d'une reconversion professionnelle ne cesse d'augmenter il y a une évolution sociétale. La HEP-VD a ouvert une nouvelle filière comprenant cinq modules de quatre branches qui est consacrée aux personnes qui souhaitent devenir enseignant.e. S'agissant des rencontres de sensibilisation entre enseignant.e.s et entreprises telles que proposées par le postulat, il relève que cela pose le même problème que la proposition visant à rendre obligatoire les stages en entreprise pour les jeunes¹ : il faudra mobiliser des entrepreneurs, qui ont peut-être autre chose à faire, il faudra mobiliser des enseignant.e.s qui n'ont peut-être pas d'intérêt à participer à une journée de sensibilisation de ce type. Ce qui est mis en place par le DEF est bien plus fort et important : les rencontres dans les établissements mettent en contact les élèves et les enseignant.e.s avec le monde de l'économie. Des personnes qui travaillent ensemble, organisent un événement, avec un enthousiasme constaté sur le terrain ; cela donne des résultats beaucoup plus forts que des rencontres institutionnalisées. Il ne faut par ailleurs pas mélanger la problématique de la pénurie de main d'œuvre avec la question des places d'apprentissage vacantes. On ne peut pas multiplier les jeunes ; sur les 8000 jeunes qui sortent de l'école chaque année, il y en a certes un nombre insuffisant qui opte pour la voie professionnelle, mais à peine une année après la fin de l'école obligatoire, plus de la moitié des jeunes qui partent en transition se réorientent vers la voie professionnelle. Au final, le bilan vaudois est mauvais à la sortie de l'école obligatoire, mais est

¹ (22_MOT_29) Motion David Vogel et consorts au nom du Groupe Vert'libéral – « De l'utilité des stages en voie Pré-gymnasiale » : mise en place de stages obligatoires pour tous les élèves vaudois

rapidement bon quand on regarde les années qui suivent. Aujourd'hui, le focus est mis sur la fin de la scolarité obligatoire pour essayer de gagner cette année. Il relève que l'Etat n'est pas un placeur, l'orientation scolaire et professionnelle n'a pas pour rôle d'envoyer des jeunes dans des filières où il y a pénurie d'apprenti.e.s.

Plusieurs commissaires arrivent à la conclusion que le département en fait déjà largement plus que ce qui est demandé. Beaucoup de choses ont été mises en place, avec des mesures plus efficaces que ce qui est demandé par le postulat. Dans ce contexte, vu les efforts mis en place et les résultats encourageants, ce postulat est superflu. L'intervention peut être retirée ou classée.

Un commissaire constate que tout est en route dans le domaine du passage entre l'école obligatoire et le postobligatoire. Le clivage entre voie gymnasiale et voie professionnelle découle des inégalités économiques entre les métiers et restera ancré dans la tête des parents. La Confédération offre avec Swiss Universities des passerelles pour la reconversion professionnelle. Il faudrait promouvoir le programme fédéral permettant aux personnes issues d'autres professions de faire une reconversion vers l'enseignement. Les rencontres annuelles que le postulant souhaite ajouter n'apporteront pas un résultat probant. Les vraies solutions sont ailleurs et nécessitent d'autres discussions.

Une commissaire s'interroge sur la motivation des jeunes pour se profiler dans le monde du travail à la fin de l'école obligatoire. N'ont-ils pas à cet âge un manque de maturité personnelle, le souhait de continuer l'école qui offre un cadre agréable (vacances, horaires). N'est-ce pas sur ces questions que l'on devrait mettre l'accent pour leur proposer d'autres perspectives que prolonger l'école.

Un commissaire estime que la démarche du postulant est fondée. Il n'a jamais compris les résistances relatives à l'invitation des patrons dans les établissements scolaires. Le monde politique, le patronat et les directions d'écoles doivent collaborer pour promouvoir la formation professionnelle.

Le postulant demande quel est le taux de participation des enseignant.e.s dans le cadre des échanges organisés dans les établissements. Concernant son intervention, il la maintient en l'état et se réserve la possibilité de le retirer lors du débat en plénum.

Le chef du DEF relève la difficulté de dresser une telle statistique. Il tentera de fournir des chiffres quant à la participation aux échanges organisés dans les établissements scolaires.

5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Avec aucune voix pour, dix voix contre et quatre abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat et de le classer.

Ecublens, le 21 mars 2024

La rapporteuse :
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*